

## Le SMAM sécurise l'Agly

Le Syndicat Mixte de l'Agly Maritime, originellement Syndicat Intercommunal de l'Agly maritime, créé le 23 janvier 1984 par arrêté préfectoral, regroupe les communes de Rivesaltes, Clairà, Pia, St-Laurent, St-Hippolyte, Torreilles et Barcarès. Il a pour mission de maintenir en parfait état d'entretien le lit, les berges, les digues et les ouvrages de protection de la section de l'Agly recalibrée et endiguée. Depuis septembre 1983, Torreilles adhère au syndicat originel. Les travaux d'enrochement et de sécurisation des biens et des personnes réalisés sur Torreilles

par le SMAM sont de l'ordre de 200 m à la Maillole, de 471,87 m avant le pont de St-Laurent et 515,82 m après le pont, de 732,31 après la zone artisanale et de 1348,98 m après le pont du Barcarès (station). ■



## Le risque inondation, une réalité



Historiquement, la plaine du Roussillon, blottie contre la mer et au pied du cirque formé par les montagnes, a reçu les eaux de pluie et les a stockées lorsque la mer les refusait. Forcément, les inondations ont marqué la vie et l'évolution de nos villages. Tant que l'Agly n'a pas été aménagée (merci au

préfet Fresnes) et jusqu'en 1971, Torreilles était la commune la plus inondée du département. La crue de 1940 reste la pire référence. Le réseau d'assainissement de notre cité n'a d'ailleurs pu être entrepris que dans les années 1970, comme la station d'épuration d'ailleurs. Ceci dit, le risque reste réel et les crues de 1999 ou même de cette année ont démontré la fragilité de l'homme face à la nature. La municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde et installé un quartier général opérationnel lors des aléas forts. Par ailleurs, chaque famille doit avoir le DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs, disponible en mairie). Pour l'instant, Torreilles s'est toujours bien sorti de « ses » inondations, mais, il faut le savoir, tout peut arriver ! ■

## Le syndicat mixte du bassin versant de la Têt et du Bourdigou

Plus connu sous le sigle barbare SMBVT, il regroupe 99 communes, de Torreilles jusqu'aux Bouillouses. Initié par l'Etat et présidé par Louis Carles, de sa création à aujourd'hui, il a pour but de fédérer les initiatives (trop nombreuses) sur un périmètre aussi important. Gestion quantitative et qualitative sont ses principaux objectifs. En décembre 2012, le P.A.P.I (plan d'action et

de prévention des inondations) présenté au ministère (MEDADD) a été labellisé. Ce fut le moment choisi pour que Louis Carles passe la main à Pierre Maury (Thuir) afin de préparer la signature d'un contrat de rivière, étape indispensable au financement de tous les travaux prévus. A ce moment-là, tous les syndicats disparaîtront au profit du seul SMBVT ! ■

### INFOS PRATIQUES

**CHAMBRE D'AGRICULTURE**  
19 avenue de Grande-Bretagne  
66025 Perpignan  
Tél. 04 68 357 400  
Fax : 04 68 346 544  
E-mail : accueil@pyrenees-orientales.chambagri.fr

**SAFER**  
19, avenue de Grande Bretagne - 66025 Perpignan  
Tél. 04 68 51 91 91 - Fax : 04 68 34 60 49

**DDTM**  
Direction départementale des Territoires et de la Mer  
2, rue Jean Richepin B.P. 909  
66020 Perpignan Cedex  
Tél. 04 68 38 12 34 - Fax : 04 68 38 11 29

**PMCA**  
Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée  
11 Boulevard Saint-Assisclé B.P. 20641  
66006 Perpignan Cedex  
Tél. 04 68 08 60 00 - Fax : 04 68 08 60 01  
E-mail : accueil.pmca@perpignan-mediterranee.org

**SMBVT**  
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt  
3 rue Edmond BARTISSOL  
66000 Perpignan  
Tél. 04 68 35 05 06 - Fax : 04 68 34 26 67  
www.bassinset.fr

**SMATA**  
Syndicat Mixte d'Assainissement de la plaine entre l'Agly et la Têt  
3 rue Edmond Bartissol  
66000 Perpignan  
Tél. 04 68 35 05 06

**SMAM**  
Syndicat Mixte de l'Agly Maritime  
2 avenue Urbain Paret  
66250 Saint Laurent de la Salanque  
Tél. 04 68 28 66 03

### TORREILLES

Bulletin édité par la Ville de Torreilles  
Mairie - 1, av. de la Méditerranée  
66440 Torreilles  
Tél.: +33 4 68 28 32 02  
E-mail : mairie@torreilles.fr  
Site internet : www.torreilles.fr  
Crédit photos : Ville de Torreilles  
Réalisation : Agence Kaféine  
Imprimé sur papier recyclé

## EDITO Aux sources de notre village

Après le décès brutal de Jean Porteils, adjoint délégué à l'agriculture, il m'a été demandé de le remplacer à la ruralité. Ce n'était sûrement pas pour mes compétences particulières dans ce domaine, mais parce que j'étais le plus disponible de ceux qui connaissent parfaitement la commune pour l'avoir parcourue à pieds dans tous les sens. J'avais déjà l'hydraulique dans mes attributions, et relever un challenge est toujours exaltant... Hydraulique, ruralité, agriculture, populations sont des éléments indissociables qui dépendent les uns des autres. Retenons :

- les travaux de sécurisation maximum des populations et des terres agricoles, principalement dans le secteur de la Quintane (fort en maraîchage) qui ont consisté à la mise en place d'enrochements sur toute la partie extérieure de la digue de l'Agly (soit 2500 m pour Torreilles)
  - le renforcement au pont de Saint-Laurent, et du virage au lieu-dit « la Maillole », à raison de 18 tonnes de rochers à chaque mètre, placés et bétonnés avec un art consommé.
- Pour la protection des salanquais, il a été réalisé un peu plus de quatre millions d'euros d'investissement et deux millions d'euros d'entretien. Sans oublier les travaux réalisés par le Syndicat Têt Agly sur les autres cours d'eau et agouilles de la commune, et ce depuis 1969.

Jean-Luc Cano,  
4<sup>e</sup> adjoint

## Une économie historique !



Pendant des décennies, pour ne pas dire des siècles, la plaine riche d'alluvions et féconde a produit, selon les périodes, des céréales puis du vin et enfin de magnifiques fruits et légumes. Dès les années 60 s'est amorcé un lent et régulier déclin de la profession. Les raisons en sont multiples et variées, et il serait trop long de les évoquer. Le fait est qu'en Salanque en général et à Torreilles en particulier, la notion de friches est apparue. Qui eût cru que notre riche territoire de 1700 hectares, cultivés au mètre carré près, présenterait aujourd'hui un caractère aussi désolé ? Si le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération, en concertation avec la Chambre d'Agriculture, mènent des actions d'envergure pour sauver ce qui peut l'être, et surtout, redonner espoir en l'avenir, les communes peuvent agir en prenant diverses mesures sévères, mais efficaces. En premier lieu, le Conseil municipal a interdit le morcellement des parcelles. En effet, certains mal intentionnés avaient imaginé spéculer en achetant de grandes parcelles à prix bas, en les divisant et en reven-

ant très cher les petits terrains ainsi créés. Dans un deuxième temps, une convention a été signée avec la Safer pour surveiller que les acheteurs de terres agricoles n'aient pas d'autre intention que de les cultiver. Dans le cas contraire, la Safer préempte pour le compte de la commune, au prix fixé par les services fiscaux. Les fraudeurs sont désormais maîtrisés. Pour couronner le tout, un agent de la ville, Antoine Alvaro, a été nommé à la « ruralité », sorte de garde-champêtre des temps modernes, il arpente le territoire toute la semaine. Soutenu par Gabriel Figuières, il permet à la police municipale de se concentrer sur les parties urbaines de la commune. Torreilles sert de modèle et de nombreux villages ont repris cette politique à leur compte, tant mieux ! Reverra-t-on un jour les abricots joncher les ruelles de la cité ou le vin couler dans nos rigoles ? Cela paraît impossible, mais la diversification permettra sûrement à nos paysans de vivre des jours meilleurs... même si la politique du « toujours moins cher ! » ne les aide pas vraiment, c'est un autre problème. ■

Les élus de la commission « RURALITÉ ET HYDRAULIQUE »

Jean-Luc Cano

Gérard Cebellan

Romain Albert

## Une commission dédiée à la ruralité

Une commission, extra municipale, prend à son compte les missions qui avaient été confiées à Jean Porteils. Composée de neuf agriculteurs qui ont répondu à l'appel de la commune, d'élus et du maire, elle est renforcée par Antoine Alvaro, agent à la ruralité. Les missions liées à cette commission sont nombreuses : évoquer et traiter les projets agricoles de l'agglomération telle que la réalisation d'îlots fonciers, veiller à ce que les ventes Safer de terrains en zone agricole ne soient pas destinés à une utilisation autre que celle de l'agriculture, donner un avis favorable à une demande d'électrification de parcelles. La commission se penche sur les possibilités de réaliser un hangar en sec-

teur agricole, voire des serres, elle appelle à la vigilance quant aux parcelles en état de friche, lieux de prolifération par excellence des nuisibles qui occasionnent



des dégâts aux cultures. Elle est appelée à intervenir en cas d'aléas climatiques et de calamités agricoles. ■

## Les potences agricoles nécessitent une mise en conformité

Nos potences agricoles devenues obsolètes, il était grand temps de se conformer à la réglementation et de respecter l'environnement, de définir un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires. L'agglomération a lancé une campagne de diagnostics des aires collectives de remplissage et de lavage à usage agricole en vue de l'élaboration d'un programme de mise en conformité de ces aires. Le bureau d'études AZUR Environnement, choisi par PMCA, nous a fourni une fiche

descriptive de notre installation avec la mention « dispositif non conforme à abandonner », à suivre... ■



## Des relations positives avec l'ACCA

L'ACCA de Torreilles (Association Communale de Chasse Agréée) est une association dont les nombreuses missions demandent un investissement de tous les instants. La gestion des friches, les cultures à gibiers, le repeuplement, les reprises de nuisibles, la protection des cultures, la préparation des saisons cynégétiques,

les relations administratives avec la fédération et les autorités de tutelle, font que les administrateurs de l'ACCA sont toute l'année au service de leur passion et des sociétaires. Les bonnes relations actuelles avec la municipalité et l'équipe chargée de la ruralité permettent un climat serein, détendu et des plus productif. ■

## A vos jardins !

Situées près du boulodrome et en bordure du Cami del Mas, quinze parcelles clôturées ont été aménagées en vue de la réalisation de jardins potagers. Elles sont réservées exclusivement aux personnes habitant la commune. Chaque lot est numéroté, la répartition des lots se fait par tirage au sort. Une dalle de

deux mètres sur deux sert à l'implantation d'un petit cabanon en bois selon un modèle imposé par la ville. Un barbecue collectif mis en place à proximité des zones de plantations permet des instants de détente et de dégustation. Cinq nouvelles parcelles ont été attribuées en avril 2013. ■

## La diversification, une issue ?



Devant les difficultés, la réflexion s'impose. Quels sont les atouts à valoriser ? D'abord, notre terre est bonne, il y a suffisamment d'eau pour irriguer, du soleil, du vent et surtout un savoir-faire transmis de génération en génération. Plusieurs initiatives ont vu le jour : usine Crudi, centre de recherche variétale, plantations de roseaux, centrale solaire photovoltaïque, serres de Roussillon-Plants et bientôt des serres photovoltaïques ou, plus simplement, la vente en circuits courts (marchés, paniers...).

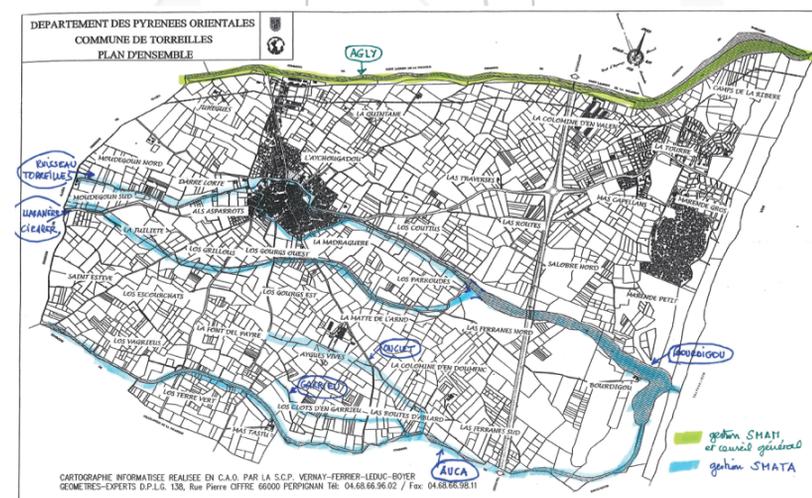


La situation de crise que traverse la profession nous rappelle une devise des années 70 : « quand on n'a pas de pétrole, il faut avoir des idées ! ». Soyons confiants, les agriculteurs n'en manquent pas ! ■



## L'hydraulique, une préoccupation majeure

On entend par hydraulique les cours d'eau et ouvrages annexes (bassins d'orages) sur plusieurs communes (aériens ou enterrés), et pluvial les collecteurs (enterrés ou aériens), ouvrages annexes (bassins de rétention) et cours d'eau uniquement sur le territoire communal. 44 kilomètres de rivières et d'agouilles délimitent ou traversent la commune de Torreilles. Au nord, l'Agly (Agli en catalan) est un petit fleuve côtier fort irrégulier qui coule en Roussillon et se jette dans la Méditerranée. Son ancien nom était Sordus au V<sup>ème</sup> siècle, ce qui signifie source, le nom actuel vient d'Aquilinus en 1162, sans doute de aquila « aigle » divinité éponyme ou de aqua « eau ». Sa longueur est de 82 km. L'Agly prend sa source au col de Linas, près du Pech de Bugarach dans les Corbières, elle passe par les gorges de Galamus, elle est retenue par un barrage à Caramany et finit sa course dans la Méditerranée au niveau de Torreilles. L'Agly présente les fluctuations saisonnières typiques d'un régime pluvial méditerranéen. Les crues peuvent être importantes. Les débordements catastrophiques dans le passé ont nécessité que des travaux de sécurisation des biens et des personnes



En matière de compétences, l'action de la ville se limite aux « agouilles » (petits ruisseaux) et fossés longeant les voies communales. Le Conseil Général gère les écoulements le long des voies départementales. Le SMATA (Syndicat Mixte d'Assainissement Têt-Agry) entretient les émissaires venus « d'ailleurs » : la Llabanera, le Cirarer, l'Auque. Le SMAM (Syndicat Mixte de l'Agly Maritime) partage la responsabilité de l'Agly avec le Conseil Général, gestionnaire des digues.

soient entrepris. Dans les années 70 et grâce à l'intervention du préfet Fresnes, des digues ont été élevées afin de canaliser l'Agly dans le but de protéger autant que faire se peut, en particulier Torreilles et les terres agricoles. Les di-

gues, sous la houlette du Syndicat Mixte de l'Agly Maritime, ont été enrochées et bétonnées, il en est de même au lieu-dit « la Maillolle », point d'orgue de ces travaux, très attendus par les torreillans. ■

## Le SMATA, une structure d'une grande efficacité

Créé en 1969, le Syndicat Mixte d'Assainissement Têt-Agry regroupe aujourd'hui Torreilles, Ste-Marie, Clair, Villelongue, Pia, Bompas, Perpignan, St-Estève et Baho. Cette structure ancienne a du surmonter bien des difficultés, assumer bien des responsabilités, mobiliser des financements importants afin d'obtenir des résultats spectaculaires. Ainsi, des schémas d'aménagement hydraulique ont pu être réalisés. Le SMATA œuvre pour la protection des zones urbanisées et des terres agricoles contre les inondations, pour la prévention et la maîtrise des inondations et des crues, l'entretien des ouvrages, la gestion et le suivi des cours d'eau qui relèvent de sa compétence, en l'occurrence le Bourdigou, l'Auque, le Cirarer, l'en Garriou et l'Oncllet.

L'agouille de l'Auque est un petit fleuve du Roussillon à l'est de Perpignan, d'environ 14 km de long, correspondant à un ancien tracé de la Têt. Il passe à Bompas, longe

Villelongue, délimite Torreilles et Sainte-Marie et débouche en mer près du Mas Pagnon.



Les agouilles de l'en Garriou et de l'Oncllet qui drainent les terres agricoles tentent, lors de fortes pluies, de limiter les dégâts en évacuant les eaux d'« Els Terres Verdes », du « clos d'en Garriou », de la « Font del Peirer », d'« Aigues vives », avant de rejoindre l'Auque.

En provenance de Pézilla via Perpignan, les eaux viennent buter sur les vannes de Torreilles, situées sur le territoire de Clair. Cette retenue permet d'alimenter

le ruisseau de Torreilles (Moulin Pagnon, cimetière...) puis retrouve le Cirarer au lieu-dit « Parrouder ». Le Cirarer traverse la « Colomina blanca », « els Escorxats », « le Parrouder », « la Mate de l'arn », il rejoint le ruisseau de Torreilles qui lui, se divise au Moulin pour traverser le village et alimenter la Madraguère. Tous les trois se réunissent pour former le Bourdigou qui rejoint majestueusement la Méditerranée en formant, avec l'aide de l'Auque, un plan d'eau, devant le Mas Pagnon, après avoir reçu au niveau d'« els Cotius » les eaux de « la Quintane » par l'agouille de la Bergerie. ■

